

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 43 (1914)

Heft: 9

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

France. — Le diocèse de Paris tient, depuis dix ans déjà, un Congrès annuel : à la faveur d'un sujet unique, de multiples questions peuvent être abordées, étudiées, discutées et devenir l'objet de vœux précis. La manière dont ces congrès sont présidés par S. E. le cardinal Amette, et qu'apprécient tous ceux qui en ont été les témoins, ajoute encore au charme et à l'utilité de ces assemblées. Cette année, le sujet général était *la Famille*. Cette question a donné lieu à des rapports exprès sur des questions d'éducation. La famille est intéressée et doit s'intéresser à la formation intellectuelle et morale des enfants. C'est ce que fit ressortir plus d'un orateur, notamment dans la réunion générale des chefs de famille et à la réunion de clôture du Congrès, en présence d'au moins 6,000 hommes. « Ces associations, dit M. J. Guiraud, président de la Fédération des A. C. F., ne sont pas des œuvres de haine ou de guerre, mais ce sont des œuvres de défense nécessaire, et, plus que cela, des œuvres d'éducation des parents au rôle qui est le leur et que, trop souvent, ils oublient. Les pères de famille doivent contrôler l'enseignement qui y est donné à leurs enfants, non d'une façon inquisitoriale et de mauvais aloi, mais par devoir naturel. « Nos adversaires escomptaient l'abdication des pères de famille. Ils se sont trompés. Il y a des découragés qui nous disent : « Comment voulez-vous réagir ? Vous avez affaire à des gens qui veulent détruire l'idée chrétienne et qui n'ont plus de scrupules. » Nous répondons que, si vous le voulez, nos adversaires verront leurs efforts brisés par la résistance ferme et persévérante des catholiques. Non, la force ne prime pas le droit, quand le droit n'abdique pas. Il y a toujours un moment où le bras des persécuteurs se lasse. Est-ce qu'aux premiers siècles de l'Eglise, les chrétiens se sont découragés devant la toute-puissance des Césars ? Ils ont souffert par centaines de mille et un jour est venu où les persécuteurs se sont déclarés vaincus. » Et, pour montrer les heureux effets de la résistance, M. J. Guiraud cite le cas d'une petite commune du Beaujolais et d'une autre de l'Yonne, qui, par leur persévérance, ont obtenu gain de cause dans leurs revendications.

Trois rapports du Congrès portèrent particulièrement

sur des questions d'éducation : le premier, sur l'*éducation des enfants*, fut présenté par M. Chauvin, directeur de l'Ecole Massillon ; le second, sur l'*éducation des garçons*, fut présenté par M. G. Noblemaire ; le troisième, sur l'*éducation des filles*, fut présenté par M^{lle} de Sainte-Marie, professeur d'éducation-maternelle au cours normal catholique d'enseignement ménager. Parmi les vœux que suscitèrent ces rapports, nous relevons les suivants :

1^o Que l'autorité paternelle soit raffermie ; que les parents se rappellent, en conséquence, que ce sont eux-mêmes qui ont charge de l'éducation proprement dite de leurs enfants. — 2^o Que les éducateurs se préoccupent, chaque jour davantage, de ce qui peut rendre l'individu plus fort et la famille plus saine et que, dans cet ordre d'idées, ils s'attachent spécialement à l'éducation de la pureté. — 3^o Qu'au cours de leur éducation, les enfants de la classe aisée se voient constamment rappeler la loi divine du travail ; que, par conséquent, tous se préparent à être, non plus des rentiers, mais des producteurs, non plus des héritiers, mais des chefs de famille responsables.

Il convient encore de signaler la réunion générale des Comités paroissiaux, qui se tint au cours du Congrès, suivant la coutume. Chaque Comité ayant rendu compte de ses travaux au cours de l'année, on releva quelques heureuses initiatives en faveur des écoles : ici, d'avoir obtenu pour les familles dont les enfants fréquentent l'école chrétienne des réductions de frais sur la visite du médecin ou sur les médicaments du pharmacien ou sur les soins du dentiste ; ailleurs, d'avoir groupé des bonnes volontés et des ressources à l'effet de distribuer les fournitures scolaires aux élèves pauvres de l'école libre ; ailleurs encore, d'avoir offert à l'école publique un prix naturellement représenté par un bon ouvrage. Ces efforts, parmi beaucoup d'autres, témoignent d'un réel souci de bien faire, sur le terrain scolaire comme ailleurs.

(L'Ecole.)

Angleterre. — Depuis plusieurs mois, les instituteurs du comté de Hertford, mécontents de leurs salaires, réclamaient du conseil du comté un statut leur assurant des augmentations périodiques et régulières. Le conseil faisait des difficultés, et l'Association nationale des instituteurs vient de prendre en mains la défense des intérêts corporatifs. Il a décrété une grève générale de tous les instituteurs affiliés et syndiqués. Des membres de l'Association ont parcouru tout le comté dans des automobiles et ils se sont arrêtés dans toutes les écoles ; plus de la moitié d'entre elles étaient

fermées et les enfants, heureux de l'aubaine, s'amusaient dans les rues. La grève semble avoir bien réussi. Dans un certain nombre d'écoles, les instituteurs en chef ont essayé de se passer de leurs adjoints en se faisant aider par des membres de leur famille, mais autour de leurs établissements, les grévistes sont venus faire du picketing. Comme le conseil du comté ne veut pas s'incliner et que les instituteurs, forts de l'appui de leur syndicat, déclarent qu'ils résisteront jusqu'au bout, il faudra probablement une intervention du Board of Education pour mettre fin à ce conflit d'un nouveau genre. Cette grève a amené des incidents épiques. Dans certaines écoles, de nouvelles institutrices étant entrées, les élèves leur ont fait un charivari monstre. A Ledbury, les fillettes ont barricadé les portes, joué du piano, mis tout sens dessus dessous. Dans une autre école, les grandes s'assemblèrent dans le préau, tinrent un meeting et votèrent la grève. Quand la nouvelle maîtresse apparut, elle fut accueillie par des hurlements et des miaulements. Les élèves la poussèrent hors de l'école et mirent une garde à la porte pour empêcher quiconque d'entrer, tandis qu'à l'intérieur elles faisaient un boucan infernal. Il y a eu aussi de nombreux combats entre écoliers partisans et adversaires de la grève. On enleva les chapeaux et pardessus de non-grévistes. Des instituteurs et institutrices furent reconduits chez eux au milieu des huées.

Allemagne. — Le régime de l'enseignement dans ce pays diffère suivant les provinces. Chaque état a son ministre de l'instruction publique et une organisation qui, du moins pour les détails, lui est absolument propre. Un fait caractérise l'enseignement en Allemagne : c'est que celui-ci est payant à tous les degrés et à l'école primaire, il est obligatoire. De la sorte, l'instruction est un peu l'apanage du riche. Il existe dans toute commune d'au moins mille habitants, deux sortes d'écoles primaires : la *Bezirksschule*, école communale, où l'on paye, par exemple à Dresde, 1 mark 50 par élève et par maître ; la *Bürgerschule*, école bourgeoise, où l'écolage est de 6 marks par élève et par mois. L'instituteur est payé par la municipalité. Son traitement est supérieur à celui qui existe dans beaucoup d'autres pays. Le futur maître se prépare au concours d'entrée de l'école normale dans une *Realschule*. Après le concours d'entrée, suivent cinq années d'études à l'école normale. Sauf en Prusse qui a un régime spécial, les écoles normales

sont sans internat. L'examen de fin d'études subi avec avantage permet à l'élève sortant d'être instituteur dans une famille, dans une école privée ou d'être nommé délégué dans une école communale. Ce dernier reçoit en moyenne un traitement de 900 marks. Deux ans et demi après sa sortie de l'école normale, le maître passe habituellement un second et dernier examen qui permet de constater ses aptitudes pédagogiques et porte sur toutes les branches de l'enseignement soit à l'écrit soit à l'oral. Quand il est réussi, cet examen permet d'être nommé définitivement instituteur dans une commune ; mais cette nomination n'arrive quelquefois qu'après cinq ou six nouvelles années de délégation, toujours à 900 marks par an. Ce n'est que lorsqu'il est parvenu à se faire nommer définitivement que l'instituteur allemand commence à jouir d'un de ces gros traitements, qu'on aime à citer en exemple, mais dont les bénéficiaires sont peu nombreux.

Perse. — Il y a peu de temps encore, chacun avait le droit d'ouvrir une école et c'étaient d'habitude les « mollah » ou prêtres qui fondaient une petite classe dont ils étaient directeur, maître et concierge à la fois. En été, comme il ne pleut que très rarement en Perse, l'école est souvent en plein air, dans une cour, ou simplement dans la rue sur le trottoir, sous une tente qui protège des rayons ardents du soleil. Entrons et assistons à une leçon : les enfants sont assis soit sur des bancs, soit par terre « à la turque » sur des tapis. Le maître et ses élèves ont gardé leur chapeau, car la politesse en Perse exige que l'on ait la tête couverte. Les élèves qui écrivent tiennent leur genou droit élevé afin d'y appuyer leur cahier. Très assidus, très soumis et intelligents, les petits Persans mettent sept à huit mois pour apprendre à lire et à écrire leur langue hérissée de difficultés, car l'alphabet persan se compose de 34 lettres et ces lettres changent encore de formes, suivant leur position au commencement, au milieu ou à la fin d'un mot, ou même suivant la lettre qui les précède ou les suit. Outre le persan, il leur faut apprendre l'arabe, afin de pouvoir lire le Coran. Ensuite viennent le calcul, la géographie, l'histoire, puis les sciences, les langues européennes, etc., etc.

